



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le trente avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigny-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 24 avril 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE, Aurore AIGNELOT,
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Jean-Marc MEUTERLOS, Thomas COLIN, Claude-Anthony CRUCEREY

ÉTAIT ABSENT EXCUSE:

M : Régis RIVET,

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Christophe SIRGUEY.

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASÉ - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation du gymnase comme suit:

N° lot	Désignation des lots	Estimation base (en € HT)	Entreprises proposées	Montant de l'offre proposée (en € HT)
1	Terrassement VRD	28 000.00 €	Guibaudet	23 647.00 €
2	GO Maçonnerie	200 00.00 €	ECB	199 539.30 €
3	Charpente Bardage Bois	149 000.00 €	Verdot	144 328.20 €
4	Couverture étanchéité zinguerie	116 000.00 €	SFCA	116 245.00 €
5	Menuiserie extérieure aluminium	116 000.00 €	Disprobat	115 051.59 €
6	Cloison doublage peinture	44 000.00 €	Clerc	44 423.67€
7	Menuiserie intérieure	26 000.00 €	Maignan	23 755.10 €
8	Carrelage faïence	21 000.00 €	Filipuzzi	24 457.40 €
9	Faux plafonds	4 500.00 €	3PCI	3 770.49 €
10	Plomberie sanitaire	22 500.00 €	Palissot	21 923.51 €
11	Electricité CF	49 000.00 €	Centrelec	41 396.09 €
12	Chauffage VMC	165 000.00 €	Palissot	165 192.79 €
MONTANT TOTAL HT		941 000.00 €		923 730.14 €

M Jean-Marc MEUTERLOS, ayant présenté un dossier au titre du marché, ne prend pas part au vote.

II. TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASSE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Suite aux surcoûts liés aux travaux de réhabilitation du gymnase, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre comme suit:

Le montant de l'avenant est calculé comme suit:

Le taux de rémunération est de 11.20% pour une mission de base + exe + opc

Montant initial des travaux : 750 000.00 €

Montant des travaux estimés phase projet : 950 000.00 €

L'avenant porte sur la somme de 200 000.00 € HT rémunéré au taux de 11.20%

Montant de l'avenant	22 400.00 €
TVA à 20%	4 480.00 €
Montant TTC de l'avenant	26 880.00 €

Le forfait définitif de rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre est porté à :

Montant HT	106 400.00 €
TVA 20%	21 280.00 €
Montant TTC	127 680.00 €

III. TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2019, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution des budgets Eau et Assainissement de la commune et autorise le transfert des résultats 2018 à la CCMGY, soit:

Budget	Fonctionnement	Investissement
Eau	10 145.86 €	4 936.57 €
Assainissement	72 371.46 €	12 919.70 €

IV. MODIFICATION DE TAUX - PRET CACIB

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la proposition de modification de taux de tirage adressée par la CACIB relative au prêt d'un montant de 1 575 000.00 € (souscrit dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment communal et des travaux de l'église en août 2007) suivante:

- Cotation à tirage à taux fixe à barrière annuelle désactivante:

A chaque échéance annuelle, versement des intérêts basés sur un taux de 0.800% sur Euribor 12 mois pré fixe est inférieur ou égal à 3.25 %

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

V. APPARTEMENT 14 GRANDE RUE

Suite au départ le 30 avril 2019 de Mme BECQUART du logement sis 14 Grande Rue, le Conseil Municipal:

- Décide, à l'unanimité, de restituer la caution à Mme BECQUART, l'état des lieux de sortie étant jugé satisfaisant
- Décide, à l'unanimité, d'accepter la demande de Mme HEMMERLIN et M DELORT de louer l'appartement à compter du 1^{er} mai 2019, le loyer mensuel s'élevant à 420.00 € (HC)

VI. CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR - GROUPAMA

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'assurance Villassur de Groupama a fait l'objet d'un avenant comme suit:

- Suppression des stations de pompage et STEP reprises par la CCMGY suite au transfert de compétences Eau et Assainissement
- Ajout des panneaux photovoltaïques

La nouvelle cotisation s'élève 3 516.00€

Madame le maire, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30

Le Maire, Nicole MILESI